



**PRÉFET
DE LOIR-ET-CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires

**Service Eau et Biodiversité
Unité Hydromorphologie et Prélèvements**

Affaire suivie par : Arnaud GODEFROY

Contact : 02 54 55 75 98

ddt-eau@loir-et-cher.gouv.fr

DDCSPP de Loir-et-Cher

A l'attention de M. DURAND

BP 10269

41006 BLOIS CEDEX

Ref : [1] Courrier reçu le 08/04/2021
[2] AEU_41_2020_49_DROUE - SNV AEU

Blois, le 20 avril 2021

Objet : Contribution au projet d'extension de l'abattoir SNV Servais – Droué

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous demandez un avis relatif au projet d'extension de l'abattoir SNV situé sur la commune de Droué au lieu-dit « la Moussière » (références cadastrales : ZI 83 et ZI 84). La masse d'eau concernée par le projet sont les « Sables et grès du Cénomaniens du bassin versant du Loir captifs et libres » (FRGG080). La variante concerne la masse d'eau de la « Craie du Séno-turonien unité Loir libre » (FRGG090).

Le projet prévoit d'assurer les besoins en eau de l'activité en recourant au réseau d'adduction d'eau potable alimenté par un prélèvement dans les sables et grès du Cénomaniens. Néanmoins, le volume nécessaire ne pourra être obtenu qu'à l'issue des travaux d'interconnexion de la commune avec le SIVOM Mondoubleau / Cormenon.

Un projet alternatif prévoit de créer un ouvrage de prélèvement dans la nappe de Craie non réservée à l'eau potable hors du périmètre de protection du captage d'eau potable de la commune de Droué.

Le volume des prélèvements attribuables dans l'aquifère de la craie du séno-turonien en secteur 7B-2, où se situe la variante, est plafonné en vue de prévenir l'apparition d'un déficit d'eau dans les cours d'eau à l'étiage conformément à la disposition 7B-2 du Schéma Directeur et d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne 2016-2021. À ce jour, la totalité du volume attribuable a été consommé.

Par conséquent, pour un prélèvement dans cet aquifère sur la période d'étiage, la DDT ne peut donner une suite favorable au projet alternatif de prélèvement dans la nappe de la « Craie du Séno-turonien unité Loir libre » (FRGG090).

En ce qui concerne le projet de prélèvement dans le réseau d'adduction d'eau potable, la DDT émet un avis favorable dans la mesure où celui-ci est réalisé dans le respect de la réglementation du code de l'environnement relative à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau.

Le service Eau et Biodiversité de la DDT se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental,
La cheffe de l'unité hydromorphologie et prélèvements

signé

Céline GAUMET